





0471/580.708 PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2720

	Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
Nº de rapport : 22/1/00 0 1/100					
	Concerne: Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique	1/6	ETA		
	Type d'habitation :   maison appartement autres:  Demandeur :   Demandeu		6176	.F	
	Demandeur: Colon March Self 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	. I d		·····	
	Personne sur place : M. Constant Code EAN de l'installation :	0.0			
	Adresse de la visite :	12 - 40	900	Lege	
	Date de visite:	ient : <mark>/</mark> .	<i></i>	0	
	Referential regiementaire: RGIE art. U 2/1/1/2/2/6 bis et dérogations U 271 b	is 🛘 278			
	Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11  Description de l'installation visitée :		2		
Γ	nsion d'utilisation : Protection générale du branchement : A				
١			uits terminau	x · 6	
Ė	Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	THE GO ONG	ano terrimaa	A. •	
	Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
			ordre	dérog.	
	Correspondances des schémas à l'installation	î î	X		
	Etat du matériel électrique installé	X			
	Mesures de protection contre les contacts directs		X		
	Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
	dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		10		
	Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		4		
	Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
	Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		1		
ł	Matériel électrique fixe ou à poste fixe	12	<i>X</i>		
ł	Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	4		V	
ł	Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		1	
ł	Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	2			
İ	Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Ω (/ )				
_	Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agent	SOCOTEC B	ELGIUM asbl	
_	Manquements / Notes :	3			
	Voir ANNEXE				
	VUL FIN FUX		*************		
				(100.0000	
			*************		
	Conclusion:	7 TA 9 9	192	77	
	<ul> <li>L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain et dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.</li> </ul>	contrôle pério	dique est à e	effectuer S	
1	L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis	ita camplám	ontaire est à	//S(	
	exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 n	nois anrès sid	inature est a mature de l'a	orte de	
	vente.	iolo apres sig	griatare de l'a		
	<ul> <li>Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame</li> </ul>	n compléme	ntaire est à e	xécuter $\Sigma$	
	par le même organisme en vue de compléter le dossier.	E27			
	Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa d	u demandeur j	our réception	: 3(fi	
	Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	1.1	7	### RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -	
	//	Vou		215	
	CUFFARO			1	
-	socores Domenico				
				410	





0471/580.708
PEB - Contrôle Electrique
www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 1300 23/00 21/05

☐ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.		
☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.		
☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.		
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : S. D. B. + Buander e.		
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :		
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :		
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :		
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.		
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).		
☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.		
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :		
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :		
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :		
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :		
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :		
A Absence de bogues de Tolisans and fersi 60		
In coffet of Record house ment de coffe		
electrique dans les rogles de d'Int su Vontin		
summes de brodes de Terre, il est sintes de B		
le lectrique class les les els el MAT su lo PTEC-annexe BTO1(tr)0609-V.  Le lectrique class les les formes de Course Montrolit  Me bronsher des Offereils declasse I.		
17/060		
9- <i>V</i> 7		